

Mémoire

*La gestion de l'eau sur la Côte-Nord*

Présenté à la

**Consultation publique sur «La Gestion de l'eau au Québec»**

du

**Bureau des Audiences Publiques sur l'Environnement**

par le

**Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord**

Novembre 1999

## Table des matières

<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>Présentation de l'organisme</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>1. Les eaux souterraines</b>	<b>5</b>
Préoccupations	6
Recommandations	6
<b>2. Les eaux de surface</b>	<b>7</b>
Préoccupations	8
Recommandations	8
<b>3. Les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau</b>	<b>10</b>
Préoccupations	10
Recommandations	11
<b>4. L'eau : un enjeu</b>	<b>12</b>
Préoccupations	12
Recommandations	12
<b>Conclusion</b>	<b>13</b>

## Présentation de l'organisme

Le **Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord** (CRECN) est un organisme sans but lucratif présent sur toute la Côte-Nord soit de Tadoussac à Blanc-Sablon, incluant le territoire de Caniapiscau. Son mandat est de contribuer au développement d'une vision régionale de l'environnement et du développement durable et de favoriser la concertation de l'ensemble des intervenants régionaux en ces matières.

Le CRECN a été fondé, en mai 1992, pour répondre aux besoins de concertation en environnement sur la Côte-Nord. Depuis, il a acquis l'expérience nécessaire afin de participer au développement de projets régionaux tout en considérant l'ampleur et la particularité du territoire nord-côtier. L'organisme est reconnu et subventionné par le ministère de l'Environnement du Québec.

Les objectifs du CRECN sont d'unir, d'animer, de consulter et de représenter les instances, les corporations, les organismes environnementaux et les individus voués à la protection de l'environnement et à la promotion du développement durable sur la Côte-Nord. De plus, le CRECN oriente et favorise la mise en valeur de l'environnement de la région, en fonction de ses ressources naturelles, de sa situation géographique, de ses infrastructures et de ses valeurs humaines, afin de lui assurer un développement réel et durable. L'organisme fait le lien entre tous les intervenants régionaux, nationaux et les différentes instances gouvernementales.

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord est formé d'environ soixante-dix membres. Le Conseil d'administration est formé de quinze membres dont huit représentent les organismes environnementaux, quatre représentent des MRC, un représente le milieu corporatif et finalement, deux membres siègent à titre individuel.

Parmi les réalisations du CRECN, notons la production trimestrielle du bulletin «*La Côte-Nord Saine et Sauve*». De plus, le projet «Formation environnementale dans les petites municipalités nord-côtières», débuté en janvier 1999, est présentement en cours. En 1998-99, le CRECN a réalisé le projet «Vers une meilleure gestion des matières résiduelles sauvages». L'organisme a également réalisé en 1997 un bilan environnemental des municipalités nord-côtières. En 1995-96, le CRECN a tenu l'ÉcoSommet de la Côte-Nord. Enfin, en 1996, le CRECN a élaboré un mémoire et participé aux audiences publiques sur la gestion des matières résiduelles au Québec.

## Introduction

Le Conseil Régional de l'Environnement de la Côte-Nord apprécie que le BAPE tienne une consultation publique sur la gestion de l'eau au Québec. Cette démarche est essentielle pour le Québec. Il est urgent et indispensable que notre province se dote d'une politique de gestion de l'eau afin de protéger la ressource.

Précieuse et vitale, l'eau devra être gérée dans une perspective de développement durable afin d'assurer aux générations futures la pérennité de cette ressource.

Le CRECN tient à remercier le BAPE de lui donner la chance d'exprimer ses préoccupations face aux problématiques de l'eau et de sa gestion.

La Côte-Nord est une grande région de 298 471 km<sup>2</sup>. On y retrouve des milliers de lacs, des centaines de rivières d'importance, dont certaines reconnues mondialement, et 168 barrages. Le Saint-Laurent côtoie 33 des 37 municipalités nord-côtières. Ainsi, les nord-côtières sont assurément des gens de l'eau.

En tant qu'organisme régional de concertation en environnement, le CRECN veut, par le présent mémoire, présenter ses préoccupations et ses recommandations face aux problématiques de l'eau et de sa gestion sur la Côte-Nord.

## 1. Les eaux souterraines

Selon le ministère de l'Environnement du Québec, environ 20% de la population nord-côtière (près de 20 000 personnes), est alimentée par une eau souterraine. Sur la Côte-Nord, les eaux souterraines sont généralement de bonne qualité quoique naturellement ferreuse. Cependant, la nappe phréatique est très fragile et certaines actions ont mené à la détérioration de la qualité de celle-ci.

Plusieurs lieux d'enfouissement sanitaires sur le territoire présentent un dépassement aux normes réglementaires. Le lixiviat s'échappant de ces lieux d'enfouissement sanitaires est un risque potentiel de contamination de la nappe phréatique.

Les dépotoirs clandestins sur ce vaste territoire constituent une problématique bien connue des intervenants environnementaux et des municipalités. Or, ces dépotoirs produisent également des lixiviats susceptibles de polluer les sols et les eaux souterraines.

Une part relativement importante de la population nord-côtière n'est pas desservie par un réseau de traitements d'eaux usées. Certaines municipalités comptent majoritairement des résidents équipés de fosses septiques. Plusieurs de ces fosses septiques sont mal installées et détériorent ou risquent de détériorer la qualité des eaux souterraines par contamination diffuse. De plus, certaines fosses septiques ont été installées avant la réglementation et, bien que non conformes, il est difficile d'exiger des propriétaires des rectifications. De plus, pour les résidences éloignées, les coûts pour la vidange de leur installation sont très importants. Ainsi, les boues ne sont pas ramassées régulièrement et cela affecte indéniablement la qualité des eaux souterraines. Le cas des résidences sur le territoire de la Basse-Côte-Nord est d'autant plus criant, puisque le sol rocheux sur lequel sont établies certaines de ces municipalités ne permet pas la mise en place d'un système sanitaire standard et complique l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. Donc, ces municipalités présentent des problèmes évidents de salubrité.

De plus, certaines activités liées au transport et à l'industrie ont contribué à la contamination des eaux souterraines notamment par les produits pétroliers. Enfin, l'utilisation massive d'engrais et de pesticides à des fins d'embellissement de propriétés privées et publiques est également un risque potentiel de contamination pour la nappe phréatique.

## Préoccupations

Le CRECN est très préoccupé par la qualité des eaux souterraines sur la Côte-Nord d'autant plus qu'une nappe phréatique contaminée demande plusieurs années avant d'être complètement exemptée de tout polluant et, est même totalement irrécupérable dans certains cas. Par exemple, l'eau souterraine d'une partie du «secteur des plages» à Sept-Îles est présentement contaminée aux nitrates et il est probable, selon les informations apportées lors des audiences de la Commission Beauchamp, que la qualité de cette eau ne soit pas bonne avant une dizaine d'années.

## Recommandations

Les recommandations suivantes concernant les eaux souterraines sont proposées par le CRECN au ministère de l'Environnement :

- 1.1** Assurer la pérennité et la qualité de l'eau souterraine aussi bien dans les zones habitées que dans les zones inhabitées.
- 1.2** Soutenir la sensibilisation et l'éducation de la population, des entreprises et des utilisateurs du milieu naturel aux sources de contamination de la nappe phréatique (lixiviats, dépotoirs clandestins, fosses septiques).
- 1.3** Aider financièrement les petites municipalités à se doter d'un réseau et d'un système de traitement d'eaux usées.
- 1.4** Réglementer les activités et les usages à proximité de tout ouvrage de captages d'eau souterraine (même ceux avant 1996).
- 1.5** Exiger une analyse avant d'approuver un nouvel ouvrage de captage d'eau souterraine.
- 1.6** Tenir compte dans les schémas d'aménagement des usages de l'eau souterraine et ainsi établir le zonage en conséquence.
- 1.7** Déclarer obligatoirement à la municipalité toute prise d'eau privée et signaler à celle-ci l'épuisement d'une veine d'eau.
- 1.8** Protéger les nappes aquifères de tout développement qui pourrait les mettre en péril.

## 2. Les eaux de surface

La qualité des lacs et des rivières sur la Côte-Nord est en général très bonne. Néanmoins, étant donné les caractéristiques particulières du territoire, l'eau de ces cours d'eau est naturellement acide et ferreuse. Les espèces aquatiques se sont relativement bien adaptées à cette situation.

Selon le ministère de l'Environnement du Québec, 198 936 km<sup>2</sup> du territoire nord-côtier est constitué de forêts. L'activité forestière est donc très présente sur le territoire. Les coupes forestières faites à proximité des cours d'eau et plans d'eau peuvent avoir un impact sur la qualité des eaux de surface.

La Côte-Nord est très riche en milieux humides. En grande partie, ceux-ci ne sont pas répertoriés et cartographiés. Plusieurs tourbières sont exploitées sur le territoire. Cependant, aucun suivi n'est fait sur l'impact de l'utilisation de celles-ci.

Selon le ministère de l'Environnement du Québec, l'on retrouve 168 barrages sur le territoire dont 53% sont utilisés à des fins hydroélectriques et dont 45.2% sont exploités par Hydro-Québec. De plus, des projets de harnachement sont prévus sur quelques-unes de nos rivières.

Beaucoup de lacs sur le territoire sont facilement accessibles et plusieurs sont fréquentés par les villégiateurs. Un grand nombre d'embarcations à moteur circulent sur ces lacs et quelques bases d'hydravions s'y sont installées.

Selon le ministère de l'Environnement du Québec, les municipalités de la Côte-Nord, de façon générale, n'ont pas adopté de mesures spécifiques à la gestion des milieux hydriques. Par exemple, *la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (Q2, r.17.2) représente certains problèmes d'application pour les municipalités.

Finalement, lors de la conférence de presse de l'entente spécifique pour lutter contre le phénomène de l'érosion des berges, le ministre des régions Monsieur Jean-Pierre Jolivet a signalé que 30 des 37 municipalités Nord-Côtières ont souligné des problèmes d'érosion des berges.

## Préoccupations

Le CRECN est très préoccupé par la qualité des eaux de surface sur la Côte-Nord. Parmi ses préoccupations, l'on note l'impact de l'utilisation massive de certains cours d'eau par les villégiateurs et l'érosion des berges. L'assèchement des tourbières préoccupe également le CRECN puisque ces milieux constituent un habitat pour de nombreuses espèces animales. Le CRECN est aussi inquiet des conséquences des coupes forestières sur les lacs et les rivières. Des études d'impact sont réalisées par les entreprises privées mais celles-ci ne sont pas suffisamment diffusées.

Puisque peu d'études sont réalisées concernant les petits ouvrages d'infrastructures hydroélectriques, le CRECN est aussi inquiet des conséquences environnementales de ces projets. De plus, le CRECN a déjà exprimé son inquiétude face aux projets de harnachement des rivières du bassin hydrographique de la rivière Moisie. Étant une rivière à saumon de renommée internationale, la protection de la rivière Moisie occupe une place importante aux yeux du CRECN.

## Recommandations

Les recommandations suivantes concernant les eaux de surface sont proposées par le CRECN au ministère de l'Environnement :

- 2.1** Assurer la pérennité et la qualité de l'eau de surface aussi bien dans les zones habitées que dans les zones inhabitées.
- 2.2** Soutenir la sensibilisation et l'éducation de la population, des entreprises et des utilisateurs du milieu naturel aux sources de contamination des eaux de surface (villégiature, hydravions, etc.).
- 2.3** Identifier les zones d'érosion des berges.
- 2.4** Documenter les facteurs et les causes anthropiques de l'érosion des berges.
- 2.5** Légiférer de façon à limiter les usages susceptibles de provoquer une perte de qualité des berges.
- 2.6** Bâtir du matériel éducatif et diffuser l'information concernant les impacts des coupes forestières sur la qualité de l'eau.
- 2.7** Légiférer de façon à limiter les impacts environnementaux nocifs des coupes forestières.

- 2.8** Protéger les écosystèmes aquatiques et les milieux humides (tourbières, marais, etc.).
- 2.9** Documenter de façon plus substantielle les impacts environnementaux liés au harnachement des cours d'eau (petits ou grands ouvrages) par les structures hydroélectriques et s'assurer que les directives émises suite aux études d'impact reflètent les préoccupations des gens de la région.
- 2.10** Développer des modes de gestion intégrée des ressources par bassin versant de façon à protéger adéquatement et prioritairement le milieu aquatique et la ressource eau.
- 2.11** Tenir compte dans les schémas d'aménagement des usages de l'eau de surface et ainsi établir le zonage en conséquence.
- 2.12** Protéger le bassin hydrographique de la rivière Moisie et inclure celui-ci dans un réseau de rivières du patrimoine.

### 3. Les infrastructures municipales et la gestion des services d'eau

Selon le ministère de l'Environnement du Québec, la région de la Côte-Nord compte 53 réseaux municipaux d'eau potable desservant 38 municipalités pour une population de 88 056 habitants. De ces réseaux, 43 possèdent un système de traitement.

Parmi les problèmes liés à l'alimentation en eau, on retrouve à Sept-Îles des dépassements des normes québécoises en trihalométhanes. De plus, certains cas de contamination des sources d'eau potable sont observés sur le territoire (villégiature, embarcations motorisées, hydravions).

Suite au Sommet socio-économique et grâce au programme d'assainissement des eaux, des systèmes d'alimentation, de traitement et de distribution d'eau ont été installés dans plusieurs petites localités. Malgré ces améliorations, plusieurs municipalités distribuent encore une eau de qualité douteuse. Selon le ministère de l'Environnement du Québec, cette problématique est présente sur l'ensemble du territoire et est due à la formation déficiente du personnel technique des municipalités.

Au niveau de l'assainissement des eaux municipales, le ministère de l'Environnement du Québec évalue que 86% de la population de la région est raccordée à un réseau d'égouts municipal. Selon celui-ci, en fonction de leur isolement, les secteurs non reliés par voie routière ne disposent pas d'infrastructures permettant la vidange périodique des installations septiques, ce qui complique grandement la mise en application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.8). Les eaux usées sont donc rejetées dans l'environnement sans traitement. Au village de Saint-Augustin, les égouts et fosses septiques individuels se jettent dans des fossés qui se déversent dans la rivière Saint-Augustin causant une problématique majeure d'insalubrité.

#### Préoccupations

Les préoccupations du CRECN face à la gestion municipale de l'eau sont, entre autres, le manque d'équipements et d'infrastructures des municipalités et la formation déficiente des employés responsables des services d'eau.

La Côte-Nord est constituée majoritairement de petites municipalités. La gestion des services d'eau potable et d'épuration d'eau usée est lourde pour les municipalités qui, souvent, n'ont ni les moyens financiers, ni les ressources nécessaires pour offrir un service de qualité à leurs résidents.

## Recommandations

Les recommandations suivantes concernant la gestion municipale de l'eau sont proposées par le CRECN au ministère de l'Environnement :

- 3.1** Assurer aux résidents des municipalités une eau potable de bonne qualité.
- 3.2** Soutenir la formation des employés municipaux responsables des services de traitement et d'épuration d'eau afin que ceux-ci puissent utiliser l'équipement en place de façon efficace et sécuritaire.
- 3.3** Adapter la norme québécoise de trihalométhane dans l'eau qui est de 300 µg/l à celle du reste du Canada et des États-Unis qui est de 100 µg/l.
- 3.4** La politique de gestion de l'eau à l'intérieur des municipalités doit être appliquée par le gouvernement provincial et non par les municipalités.
- 3.5** Aider financièrement les petites municipalités à se doter d'infrastructures et d'équipements adéquats et adaptés au territoire pour le traitement de l'eau potable et l'épuration des eaux usées.
- 3.6** Réglementer les activités et les usages à proximité de tout ouvrage de captages d'eau potable.

## 4. L'eau : un enjeu

À l'aube du nouveau millénaire, l'eau est de plus en plus un enjeu international. Le Québec figure parmi les territoires ayant la chance de posséder une quantité importante d'eau douce. Puisque l'eau est indispensable à la vie, le Québec a la responsabilité de protéger la ressource eau et de la gérer adéquatement.

À l'heure actuelle, le statut juridique de l'eau au Québec comporte d'importantes lacunes. En effet, en vertu *du Code civil du Québec*, l'eau souterraine est un bien de propriété privée relié à la propriété immobilière, tandis qu'il confère à l'eau de surface un statut de bien commun.

### Préoccupations

Étant donné l'abondance de la ressource eau sur la Côte-Nord et les actuelles lacunes juridiques, il peut être attirant pour les exploitants abusifs de s'établir sur le territoire nord-côtier. Face à cette situation, le CRECN est inquiet des conséquences d'une exploitation faite en négligeant les principes du développement durable.

De plus, le CRECN est inconfortable à l'idée que la gestion et le commerce de l'eau soient faites exclusivement par les autorités gouvernementales.

### Recommandations

Les recommandations suivantes concernant l'eau en tant qu'enjeu économique sont proposées par le CRECN au ministère de l'Environnement :

- 4.1** Assurer une exploitation de la ressource eau selon le principe du développement durable afin d'assurer aux générations futures la pérennité de cette ressource.
- 4.2** Créer un organisme de gestion de l'eau responsable de veiller, en collaboration avec les autorités gouvernementales, à ce que la gestion et le commerce de la ressource eau soit gérée dans une perspective de développement durable.

## Conclusion

La Côte-Nord recelle une grande partie de la ressource eau du Québec. Cette ressource est vitale et précieuse. C'est pourquoi il faut l'utiliser parcimonieusement et la gérer efficacement.

Puisque les décisions concernant la politique de gestion de l'eau au Québec prises aujourd'hui par le gouvernement auront des conséquences majeures pour les années à venir et les générations futures, le CRECN juge que la ressource eau au Québec doit nécessairement être gérée de façon neutre, équitable et dans une perspective de développement durable.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD  
350, rue Smith, bur. 252, C.P. 340, Sept-Îles QC G4R 4K6  
Tel. : (418) 962-6362 Téléc. : (418) 962-4625 Courriel : crecn@bbsi.net